

**Arrêté de proclamation des résultats de l'élection  
du Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH)  
lors de la séance exceptionnelle en date du 13 janvier 2022**

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
- Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
- Vu** les statuts de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines modifiés et approuvés par le conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université le 10 mars 2020 ;
- Vu** l'arrêté électoral en date du 03 décembre 2021 ;
- Vu** la délibération du conseil d'UFR en date du 13 janvier 2022 ;

**L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH proclame les résultats du scrutin :**

Sièges à pourvoir : 1  
Inscrits : 40  
Votants : 35  
Bulletins blancs : 11  
Suffrages valablement exprimés : 35  
Taux de participation électorale : 100 %

**A obtenu :**

- **M. Lionel DANY : 24 voix**

**Est élu M. Lionel DANY.**

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

L'Administratrice provisoire de l'UFR est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 janvier 2022,

Pour le Président et par délégation,  
L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH,

**Sylvie WHARTON**

